PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTMAGNY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance extraordinaire tenue le 10 décembre 2024 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :
Jean-Claude Giroux,
M. Eric Talbot,
M. Daniel Mercier
M. Denis Laprise

Mme Mylène Gill ainsi que M. Styves Laprise sont absents. Toutefois, ils ont été informés de la tenue de la séance extraordinaire selon les délais prescrits.

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.,

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

2024-12-30 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Éric Talbot, de demander au maire d'ouvrir la séance extraordinaire.

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h00.

2024-12-31 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PTI
4. Adoption du budget
5. Période de question
6. Levée de la séance

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Daniel Mercier, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PTI

2024-12-32 : RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI).

Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyée par Éric Talbot, et résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisation tel que soumis.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

4. ADOPTION DU BUDGET

2024-12-33 : RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU BUDGET 2025

Attendu que la municipalité doit déposer le budget pour l'année 2025 avant le 31 décembre 2024;

Il est proposé par Daniel Mercier, appuyé par Jean-Claude Giroux, et résolu d'adopter le budget proposé et équilibré de 1 213 600 $ pour l'année 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-12-33 : RÉSOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Denis Laprise, appuyé par Éric Talbot et résolu de demander au maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

M. Le Maire lève la séance à 19h25.

Gilles Giroux, Maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/Secrétaire-greffier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 10 décembre 2024.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 8 janvier 2025.